



Nombre de membres en exercice: 11	Séance du mardi 07 juillet 2015
Présents : 9	L'an deux mille quinze et le sept juillet à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juillet 2015, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
Votants: 9	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Dominique BRIFFAUT, Jérôme TROLLIET, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ Excusés : Gilles GALLÈS, Mayder MARAN Secrétaire de séance : Marie-Thérèse LESTAGE

Madame Marie-Thérèse LESTAGE est désignée secrétaire de séance. Les procès-verbaux des deux précédentes réunions du 15 avril et du 26 mai 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Aménagement du territoire

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est demandée pour tout permis de construire et déclaration préalable de travaux. Le montant à payer est déterminé par la surface taxable x valeur au m² déterminée réglementairement x taux fixé par la collectivité sur la part qui lui est attribuée.

Au vu des baisses drastiques des dotations, Monsieur le Maire propose de revoir le taux de la taxe d'aménagement pour la commune.

Jusqu'à présent celui-ci était de 1% (il devait se situer entre 1% et 5%). Pour la mise en place, le Conseil Municipal avait opté pour un faible taux afin d'évaluer ce que ceci pouvait représenter comme dépenses pour les pétitionnaires payeurs.

Après plusieurs années, il s'avère que le Conseil Municipal en place souhaite délibérer sur le réajustement de cette taxe.

Le Conseil Municipal souhaite fixer la Taxe d'Aménagement à 3% en exonérant totalement les abris de jardin.

Suite à discussion est présentation d'exemples, Monsieur le Maire soumet la délibération suivante au vote de l'assemblée.

Taxe d'aménagement - fixation du taux DE 2015 32

Conformément au Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, la taxe d'aménagement a été instituée de plein droit sur le territoire communal de Gornac et son taux a été fixé à 1% de la surface taxable multipliée par la valeur au m² déterminée réglementairement de chaque ensemble immobilier autorisé.

Aujourd'hui, compte tenu de la baisse substantielle des dotations publiques destinées aux collectivités territoriales et des travaux publics prévus par la commune, en particulier les opérations d'aménagement du bourg pour en sécuriser la traversée, il apparaît nécessaire d'augmenter ce taux. L'article L 331-14 du Code de l'Urbanisme permet au conseil municipal de fixer le taux dans une fourchette comprise entre 1% et 5%.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer à 3% le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal de Gornac et d'en exonérer totalement, en application de l'article L 331-9 (8°) du Code de l'Urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans dans les limites prévues par le Code de l'Urbanisme par une nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre pour une prise d'effet à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Finances publiques

Point sur le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Monsieur le Maire présente les derniers éléments, notamment ceux abordés lors des réunions du bureau de la Communauté de Communes du Sauveterrois.

En 2014, la Communauté de Communes du Sauveterrois percevait environ 160 000€ de FPIC. Les services de l'Etat, soit la Sous-Préfecture de Langon, avaient indiqué qu'il fallait anticiper une augmentation d'environ 37% lors de l'élaboration du budget, le montant devait donc s'élever à 225 000€.

Or, en juin 2015, il a été annoncé à la Communauté de Communes que le FPIC serait finalement de 85 000 euros.

Le bureau de la Communauté de Communes du Sauveterrois a donc décidé de ne pas reverser de FPIC aux communes membres. Pour mémoire, en 2014, ce montant reversé était de 101 000 euros.

Suite à ce nouvel élément, quasi l'ensemble des Maires du Sauveterrois se sont rendus à la Sous-Préfecture pour une réunion de travail avec Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques. Selon ce dernier, cette baisse serait due au déficit important de l'Union des Syndicats du Traitement et des Ordures Ménagères (USTOM) car le calcul

du FPIC serait partiellement basé sur ce déficit. Par ailleurs, le directeur a indiqué que le FPIC était basé sur le « potentiel fiscal ».

Baisse des dotations

Face à la baisse des dotations, l'Association des Maires de France (AMF) propose d'adopter une motion pour alerter les pouvoirs publics.

Monsieur le Maire indique que des manifestations d'Elus et en particulier des Elus ruraux ont déjà eu lieu à Paris et à la Sous-Préfecture de Langon.

Motion de soutien pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse - DE 2015 33

rapporte la délibération n°DE 2015 09 du 24 février 2015 et s'y substitue

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- *de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- *soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Gornac rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- *elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- *elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Gornac estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Gornac soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Participation des communes – Maison de santé

Monsieur le Maire indique que les communes de Castelviel et Coirac participeront au financement de la maison de santé via une aide au remboursement de l'emprunt pour une durée de 15 ans.

Maison de santé – Participation de la commune de Coirac – DE 2015 34

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2015 de la Commune de Coirac indiquant que celui-ci souhaite participer aux dépenses d'investissements de la Maison de Santé implantée à Gornac à la hauteur de 100€ par an au titre de la participation aux annuités de l'emprunt pendant 15 ans, le Conseil Municipal accepte le montant proposé.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0
Abstention : 0

Maison de santé – Participation de la commune de Castelveil – DE 2015 35

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2015 de la Commune de Castelveil indiquant que celui-ci souhaite participer aux dépenses d'investissements de la Maison de Santé implantée à Gornac à la hauteur de 300€ par an au titre de la participation aux annuités de l'emprunt pendant 15 ans, le Conseil Municipal accepte le montant proposé.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas encore reçu de proposition écrite des Communes de Saint Laurent du Bois et Saint Martial.

Lors d'un prochain conseil municipal, après adoption par les Conseils Municipaux concernés les « Conventions de partenariat financier relatives à la construction de la Maison de Santé de Gornac » signées par les Maires engagés seront présentées et l'assemblée délibèrera pour autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délégation du conseil municipal au Maire

Par manque de temps au secrétariat, le tableau n'est pas établi, il sera présenté et envoyé pour la prochaine réunion du Conseil Municipal, soit, le 28 juillet 2015.

Questions diverses

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) – Formation de l'Association des Maires de la Gironde (AMG)

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Sauveterrois va fiancer une réunion organisée par l'AMG pour réaliser un point exhaustif et opérationnel sur la procédure et la démarche en proposant un accompagnement de la collectivité dans sa réflexion et la définition d'outils adaptés d'un PLUI.

Cloches de l'église et horloge de la Mairie

Monsieur le Maire dit que les réparations ont été effectuées la semaine dernière. Pour l'église, il s'agissait de remettre en fonctionnement la grosse et la petite cloche. Pour la Mairie, il fallait remettre en état l'horloge, qui était en panne depuis fort longtemps et le tintement de celle-ci. Le système sonne un coup toutes les demi-heures et le nombre de coups correspondants toutes les heures. Suite à diverses plaintes des habitants proches de la Mairie, Monsieur le Maire a

débranché le tintement de l'horloge momentanément. Il demande à Monsieur Jérôme PANCHE d'établir un devis pour inclure un programmeur, ainsi, il sera possible de supprimer le tintement la nuit.

Compte rendu de la commission voirie

Monsieur Michel POSSAMAÏ indique qu'il se rend aux réunions de chantier pour la voirie le mercredi matin. La réfection des voies communales est faite par la Communauté de Communes du Sauveterrois (CCS) via le cabinet d'études Azimut.

La voie communale (VC) 3 (route menant au Moulin) a été refaite partiellement (partie correspondant à la partie la plus fréquentée), la décision est prise au niveau de la CCS sur demande de l'interlocuteur communal en fonction des diverses priorités.

Devant la SCEA Faugère, il y a eu une pose de bordures et une surélévation de la route pour pallier aux problèmes de l'écoulement des eaux.

Le rapporteur indique également qu'il y a eu du point-attend mis à la disposition de la commune pour reboucher les trous.

Compte rendu de la commission communication de la CCS

Madame Dominique BRIFFAUT indique qu'elle a participé à la dernière réunion de cette commission. Il y a été décidé qu'il n'y aurait plus que deux parutions du Force + et non plus trois par an, ce choix a été fait pour des raisons économiques, de plus, chaque commune devra en assurer la distribution (ce qui était déjà le cas pour Gornac). Le prochain Force + sera en distribution fin août 2015.

Madame Sylvie TESSIER, Directrice des services de la CCS, a demandé aux Mairies et aux membres de la commission s'ils avaient des candidats pour les « portraits d'entrepreneurs ». Madame Dominique BRIFFAUT demande à ce que ces éléments lui soient directement communiqués, elle les transmettra alors à la CCS par la suite. Madame Dominique BRIFFAUT fait part de son étonnement concernant Monsieur Julien POUSELER, peintre à Gornac, ce dernier va paraître dans les « portraits d'entrepreneurs » alors qu'elle n'était pas au courant qu'il était en contact avec la CCS à ce sujet. Il est désormais demandé que l'ensemble des informations pouvant paraître dans le Force + lui soient communiquées en amont. A ce titre, les coordonnées de Monsieur Loïc GUILLAUME (gérant de la pizzeria qui va ouvrir à la fin du mois) et Madame Edith MARQUILLE (couturière) lui sont communiquées sur le champ. Madame Dominique BRIFFAUT va donc contacter ces deux personnes pour leur proposer de paraître dans un prochain Force +.

Compte rendu de la commission des associations

Monsieur Frédéric ARROYO s'est rendu à la CCS pour une réunion de cette commission. Il indique que le forum des associations aura lieu à l'Esplanade Bonard le 5 septembre 2015. Le matin, une conférence « sport – santé » sera ouverte aux associations locales, puis de 14h à 19h, les associations présenteront leur activités via des stands et démonstrations, le but de l'après-midi est de présenter une « vitrine » des associations du territoire.

Pour la piscine intercommunale située à l'Esplanade Bonard à Sauveterre de Guyenne ; il indique que cette structure a été construite par la Communauté de Communes du Sauveterrois avec les concours financiers de l'Etat, du Conseil Départemental et Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes. L'association « La Piscine », gère les lieux.

Compte rendu de l'assemblée générale de l'OTEM

Monsieur Alain COMBES a assisté à la réunion de l'assemblée générale de l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers (OTEM). Un point sur l'activité touristique du secteur a été présenté pour l'année 2014.

La mise en place du « WiFi territorial » est lancée, la Commune de Gornac devrait en bénéficier mais il n'a aucune information concernant la date de l'installation sur site. Monsieur Jérôme TROLLIET demande l'utilité de cette mise en place. L'interlocuteur répond qu'il s'agit de mettre à disposition des touristes et des Gornacais une solution d'accès WiFi gratuite et ouverte à tous. La page d'accueil sera alors l'interface du site de l'OTEM, où ils trouveront la liste des manifestations, hébergements et autres informations touristiques. Cet outil, partiellement financé par la Communauté de Communes du Sauveterrois, proposera également un accès internet utilisable avec ordinateur portable, smartphone et tablette. La portée de cette borne WiFi sera de 50 mètres. Ces bornes de « WiFi territorial » seront installées à Blasimon, Saint Ferme et Gornac. Sauveterre de Guyenne dispose déjà d'une borne similaire, devant le bureau d'informations touristiques, implantée par la Mairie. Dans un second temps, toutes les Mairies du territoire de la Communauté de Communes du Sauveterrois seront équipées de bornes pour cette même utilisation. Les hébergeurs et sites touristiques pourront acquérir un système similaire afin d'apporter une valeur ajoutée à leur produit touristique.

Le contrat de destination Bordeaux va inclure l'Entre-Deux-Mers. Les sites de l'OTEM géographiquement proche de la Métropole et de l'office de tourisme de Bordeaux vont proposer des circuits en Entre-Deux-Mers. L'œnotourisme et le tourisme fluvial pourraient être développés, l'OTEM travaille sur des pistes.

Le Pays d'Auros fait maintenant partie du territoire de l'OTEM, il va y avoir l'ouverture d'une antenne.

Les routes du vin à vélo « Sauveterre de Guyenne – Duras » et « Sauveterre de Guyenne – Fontet » vont être mises en place cet été, une partie sera mixte car il faudra à certains moments emprunter la route.

L'OTEM est en train de travailler sur la mise en place d'un partenariat entre l'Entre-Deux-Mers et Saragosse (Espagne).

Monsieur Pierre ARDITI, acteur, a été nommé « Ambassadeur de l'Entre-Deux-Mers » par le biais des amis de la Sauve Majeure, le comédien sera désormais impliqué dans la valorisation de la région.

La cité des civilisations du vin (ouverte début 2016) à Bordeaux accueillera un stand permanent de l'OTEM, permettant la valorisation des vins de l'Entre-Deux-Mers.

Pour information, Monsieur Alain COMBES indique que 600 000 personnes ont visité la fête du vin à Bordeaux cette année.

Monsieur Alain COMBES indique dans son rapport que la durée moyenne du séjour d'un touriste dans l'Entre-Deux-Mers serait de 2,5 jours selon les statistiques de l'OTEM présentées. On recense 13 000 lits touristiques sur l'ensemble du territoire de l'OTEM.

Formation – Subventions Européennes

Monsieur Alain COMBES indique qu'il a assisté à cette formation dispensée par l'Association des Maires de la Gironde (AMG) en compagnie de la secrétaire de Mairie. Les domaines suivants sont particulièrement soutenus financièrement par l'Europe : le développement durable, le développement social et l'intégration des personnes. Pour chacune des demandes, l'accompagnement pour le montage du dossier peut être dispensé par la Région Aquitaine : un service spécifique est chargé de cet accompagnement et siège au Conseil Régional. Les délais indiqués, lors de la formation, pour le montage du dossier sont de 6 à 8 mois. Monsieur Alain COMBES trouverait judicieux de travailler sur un projet de financement européen pour le projet de Maison des Assistantes Maternelles (MAM) qui pourrait être localisé dans le bâtiment communal de l'ancienne poste.

Maison des Assistantes Maternelles

Monsieur le Maire indique que, suite à la visite du bâtiment de l'ancienne poste par 2 assistantes maternelles ayant un projet de créer une Maison des Assistantes Maternelles pour les enfants jusqu'à 3 ans, il a eu deux échanges de mails avec les intéressées qui sont en cours d'élaboration du projet avec le Conseil Départemental afin d'obtenir l'agrément. Cependant, Monsieur le Maire avait demandé à ces dames de contacter les assistantes maternelles implantées sur la commune en amont de leur propre installation éventuelle. Lors de leur visite, le loyer mensuel évoqué était de 500 euros.

Location de la Salle Marcel Santina

Il avait précédemment été prévu de louer cette salle comme local professionnel (bureau) à une entreprise locale en développement, mais l'investisseur n'a finalement plus souhaité faire cette installation dans ce local. La salle Marcel Santina est donc désormais, à nouveau, à louer. Monsieur le Maire propose d'y apposer un panneau.

SIRP – Sortie neige

Madame Marie-Thérèse LESTAGE présente les événements du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) du Haut Benauges pour le financement de la sortie neige pour l'année scolaire 2015/2016 : lors du vote du budget du SIRP en avril 2015, la subvention concernant la classe de neige n'avait pas été reconduite. Tous les 2 ans, la classe des CM1 et CM2 part une semaine à la neige durant le mois de janvier. Lors du dernier conseil des écoles, par le biais d'un courrier de parent d'élève, il a été évoqué le mécontentement et l'incompréhension de certains parents. Suite à cet événement, les Maires de Mourens et de Saint Pierre de Bat ont pris la décision de financer ce voyage à raison de 350 euros par an (pour 2 ans), soit 700 euros. Monsieur le Maire avait été également sollicité pour que la commune de Gornac participe à ce financement et avait souhaité recueillir les avis du Conseil Municipal avant de donner une réponse.

Après discussion, et à l'unanimité, l'accord est donné pour la participation de 350 euros par an.

Cyclocross – Monsieur Maxime GOSSARD

Monsieur le Maire présente le devis qui lui a été soumis pour faire participer la commune à un cyclocross que le Vélo Club de Langon souhaiterait éventuellement organiser à Gornac. Celui-ci pourrait avoir lieu le 18 octobre 2015 à proximité du moulin du Haut Benauge. La demande de participation de la Mairie s'élèverait à 1 273,00 euros. Monsieur Jérôme PANCHE demande s'il y a quelque chose de prévu pour les plus jeunes et indique que ce type de manifestation draine du monde et crée toujours une bonne ambiance. Monsieur le Maire demande à Monsieur Jérôme PANCHE de bien vouloir tenter d'obtenir davantage d'informations. Monsieur le Maire indique que lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, une décision sera prise au vu des éléments complémentaires qui pourront être soumis à l'assemblée.

Location bâtiment communal – 4 Moulin de Gonin

Pour les loyers impayés du locataire, Monsieur Alain COMBES indique que l'avocate de la Commune est en train de constituer le dossier qui sera très prochainement présenté au Tribunal de Grande Instance compétent en la matière. Parmi les pièces du dossier, des témoignages, indiquant qu'il n'y avait plus d'activité, ont été collectés lors des derniers mois. De plus, les pièces telles que la preuve de coupure d'eau ont également été collectées. Selon Monsieur Alain COMBES, le dossier pourrait aboutir en Juin 2016. Un propriétaire de véhicule s'est signalé car il n'arrivait pas à joindre Monsieur Paulo DA MOTTA pour récupérer son véhicule, selon son témoignage, son véhicule est au garage depuis plus d'un an et est en pièces détachées. Si des personnes sont dans un cas similaire, il faudra qu'elles se signalent à la Mairie car pour l'expulsion, les contacts des propriétaires de véhicules seront indispensables.

Résidence intergénérationnelle – Esplanade Fongrave

Monsieur Pierre DEHAULME avait précédemment présenté un projet d'implantation d'une résidence intergénérationnelle proche de l'Esplanade Fongrave, pour ce faire, il lui était nécessaire acquérir du terrain auprès de Monsieur Jean-Christophe ICARD et à la Commune de Gornac.

Etant donné que le prix de vente du terrain demandé par Monsieur Jean-Christophe ICARD était trop élevé, le porteur de projet a dû le modifier. Les nouveaux plans proposent 22 lots pour une surface de 5 000 m². Le Conseil Municipal est formel, il trouve que les habitations seront trop rapprochées et souhaite obtenir de nouveaux plans avec moins d'habitations ou plus de surface. Il est donc demandé à l'entreprise Woodland Concept, dont Monsieur Pierre DEHAULME fait partie, d'alléger le projet et de proposer un plan moins dense.

Monsieur Jérôme TROLLIET s'excuse de ne pas pouvoir rester plus longtemps en quittant la séance.

Inauguration de la place de la salle des fêtes et présentation du livre de Gornac

Monsieur le Maire propose de faire l'inauguration de la place de la salle des fêtes et la présentation du livre de Gornac le même jour. Cette dernière est prévue le dimanche 27 septembre 2015. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord. Parmi les invités, il y aura : le Président du Conseil Départemental, les Conseillers Départementaux du canton, le Président de la Communauté de Communes du Targonais, le Président de la Communauté de Communes du

Sauveterrois, le Conseil Municipal de Gornac, les habitants de Gornac et bien sûr l'ensemble des participants bénévoles au livre de Gornac. Le programme de cette journée sera communiqué par voie d'affichage, par distribution et sur le site de la Mairie (www.gornac.com).

Ralentissement au lieu-dit Cazeau

Monsieur le Maire présente la lettre d'une habitante du lieu-dit Cazeau concernant la vitesse maximale autorisée pour les automobilistes qui y est de 90 km/h ce qui paraît dangereux compte tenu de la configuration des lieux. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un arrêté pour abaisser la vitesse maximale à 50kms/h. L'ensemble des élus présents trouve que ce serait une bonne chose. Monsieur le Maire indique donc qu'il va prendre cet arrêté.

Assainissement non collectif

Monsieur le Maire indique qu'il a fait le point avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Saint Brice, chargé des contrôles pour l'Assainissement Non Collectif (ANC) pour relever les installations aux normes et celles non conformes. Le tableau récapitulatif de notre commune indique qu'un certain nombre n'est pas conforme à la réglementation, Monsieur le Maire souhaite donc engager une procédure afin de pallier aux éventuelles nuisances écologiques, olfactives et de salubrité publique que cela peut engager.

Dancefloor

Monsieur le Maire félicite l'ensemble du Comité des fêtes pour l'organisation du Dancefloor de 2015.

Aménagement du bourg

Suite à la réunion avec le bureau d'études Azimut, le Conseil Départemental et la Mairie de Gornac, le bureau d'études Azimut est en cours d'élaboration de la version 7 du plan. La modification demandée par le Conseil Départemental consiste à limiter la vitesse à 30 km/h du 30 Route de Coirac jusqu'au 9 Route de Coirac sans intermittence comme sur la version 6 du plan.

Fête des vieux tracteurs à Donzac

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une invitation pour cette manifestation leur est adressée, il s'agit de la fête des vieux tracteurs les 18 et 19 juillet 2015 à Donzac organisée par l'amicale Donzacaïse et les Valentins des Bielles et Pistons.

La séance est levée à minuit.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
PANCHE Jérôme	
BRIFFAUT Dominique	
TROLLIET Jérôme	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
POSSAMAÏ Michel	